RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRETA ESSONNE ACADÉMIE DE VERSAILLES

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE

GRETA de l'Essonne (91)

Lycée Nikola Tesla - Dourdan

OBJECTIFS

L'ouvrier(ère) du paysage participe à la création et à l'entretien des espaces verts à vocation ornementale qui améliorent le cadre de vie (parcs et jardins). Il intervient dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal (berges de cours d'eau, zones boisées, marécageuses, littorales, de montagne), ou entretenir la forêt (sélection, débroussaillages, petits abattages, etc.). Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Ouvrier polyvalent, il s'occupe des végétaux et est aussi capable d'effectuer des travaux de maçonnerie, d'installer des systèmes d'irrigation et d'entretenir le matériel qu'il met en oeuvre. Il exerce ses activités, seul ou en équipe, en plein air, en toutes saisons. Il utilise fréquemment des matériels motorisés (parfois bruyants, spécifiques et coûteux) et des produits (chimiques et ou organiques) dans le respect des mesures de sécurité prévues.

CONTENU

1. Entretenir un espace paysager
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse.
Tailler des arbres et des arbustes.
Abattre et débiter un arbre de petites dimensions.
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
2. Végétaliser un espace paysager
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Réaliser un gazon ou une couverture végétale.
Planter des arbres et des arbustes.
Réaliser un massif ornemental.
3. Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager.
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager.
Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié

DURÉE

De 800 h, dont 280 h en entreprise

DATES

Date de début : 25 novembre 2024
Date de fin : 27 juin 2025

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement
Pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Titre
  Titre professionnel Ouvrier du Paysage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation devant jury
Certification n°RNCP37875
Date de l'enregistrement: 11/07/2023
Certificateur: MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités :
Entreprises du paysage
Parcs et jardins
Sols sportifs
Services techniques des collectivités
Services techniques des complexes touristiques
Type d'emplois accessibles :
Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
Ouvrier des espaces verts
Ouvrier paysagiste
Agent d'entretien des parcs et jardins

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conditions générales de vente consultables ici

"En cas de force majeure, le GRETA pourrait être amené à réaliser la formation à distance, sur les modules permettant d'être réalisés selon cette modalité"

COÛT

Tarif tout public pour un parcours type : 14,50€ de l'heure sous réserve de 10 participants. Demandeurs d'emploi et individuels : nous consulter

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- Région Ile-de-France
- CPF
- Entreprise et OPCO
  Plan de développement des compétences

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Agriculture, aquaculture

CONTACT

Greta de l'Essonne
01 64 90 91 91
candidatures@greta-essonne.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Marie-Clotilde ZACHARIA
greta.essonne@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accessibilité aux personnes en situation de Handicap
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite